



Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée

Réunion exceptionnelle du 19 juin 2015

A Raillencourt Sainte Olle

COMPTE RENDU

Objet de la réunion : présentation des résultats des études de modélisation des impacts du canal Seine Nord Europe sur les ressources en eau du bassin versant de la Sensée

Personnes conviées :

- les membres de la CLE du SAGE de la Sensée et des Commissions Thématiques
- les élus des communes du périmètre du SAGE de la Sensée concernées par le tracé : ARLEUX, BRUNEMONT, PALLUEL, AUBIGNY AU BAC, AUBENCHEUL AU BAC, OISY LE VERGER, EPINOY, SAUCHY CAUCHY, SAUCHY LESTREE, MARQUION, HAYNECOURT, RAILLENCOURT SAINTE OLLE, BOURLON, SAINS LES MARQUION, BARALLE, MOEUVRES, GRAINCOURT LES HAVRINCOURT, HERMIES, BOURSIES, INCHY EN ARTOIS, RUYAULCOURT.
- les Présidents et Vices-Présidents des Conseils Départementaux du Nord et du Pas-de-Calais
- les Préfets des départements du Nord et du Pas-de-Calais et de la Région Picardie
- les Présidents des CLE des SAGE de l'Escaut et de la Somme

Personnes présentes : 92 dont 49 élus et 28 communes représentées.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée s'est réunie de manière exceptionnelle le 19 juin 2015 à Raillencourt Sainte Olle afin de prendre connaissance des résultats des études de modélisation des impacts du futur canal Seine Nord Europe et de sa reconfiguration sur les ressources en eau du bassin versant de la Sensée, et des mesures qui seront mises en place afin d'atténuer, voire de faire disparaître, les effets négatifs.

Monsieur BEAUCHAMP évoqua la précédente réunion de ce type tenue en novembre 2014 à AUBIGNY AU BAC qui avait réuni un peu plus d'une centaine de personne. La réunion devait avoir lieu le 2 juin, mais pour des raisons d'agenda, elle a dû être annulée et reportée. Monsieur BEAUCHAMP renouvèle ses excuses.

Il souligne que cette réunion de la CLE du SAGE de la Sensée se veut une nouvelle fois exceptionnelle puisqu'elle a été, comme les précédentes, élargie à l'ensemble des élus des communes concernées directement par le futur canal (22 communes situées entre, au nord, la future connexion entre le canal de la Sensée et le canal Seine Nord, et, au sud, le souterrain de RUYAULCOURT).

Il remercie également Madame Maryvonne RINGEVAL pour avoir accepté la tenue de la réunion une nouvelle fois au sein de la salle des fêtes de RAILLENCOURT SAINTE OLLE. Une précédente réunion avait eu lieu le 19 septembre 2012, à une époque où les annonces gouvernementales avaient créé de très forts doutes et incertitudes sur la poursuite du projet. Cette époque est maintenant révolue. Chacun en est satisfait et rassuré, puisque le dossier est sorti de ses impasses technique et financière grâce à Rémi PAUVROS et le formidable travail qu'il a mené et qu'il continue de mener à bien.

Missionné une première fois par le Gouvernement pour reconfigurer le canal Seine Nord Europe, Rémi PAUVROS a réussi à rendre le projet viable et réalisable. Missionné une seconde fois, Rémi PAUVROS s'est vu confier la préfiguration d'une démarche qualifiée de « Grand Chantier », la même que pour le tunnel sous la Manche. Cette démarche doit permettre, à partir d'un travail d'analyse précis sur la nature et la consistance des travaux, de saisir toutes les opportunités qui seront générées pour le développement économique des territoires concernés. Fidèle à ses engagements, Rémi PAUVROS a déposé en mai dernier son second rapport constituant une feuille de route de structuration du projet, s'agissant aussi bien de son développement économique que de son financement. Alain VIDALIES, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, a salué une nouvelle fois la qualité du travail mené. Les bonnes nouvelles concernant ce canal s'enchaînent. Attendu par tous, le canal Seine Nord Europe doit voir le jour et doit être un facteur de développement économique pour la région et plus localement pour le Douaisis, le Cambrésis, le Valenciennois et l'Arrageois. Le canal Seine Nord Europe doit être porteur d'espoir pour l'emploi, compte tenu des crises économique et sociale que traverse la nation tout entière. Aux difficultés nationales, s'ajoutent aussi des directives européennes.

Après cette parenthèse économique, Monsieur BEAUCHAMP aborde les questions environnementales qui réunissent la CLE et les acteurs locaux. Lors de la réunion tenue à AUBIGNY AU BAC en novembre 2014, Rémi PAUVROS avait fait l'honneur de présenter le travail de reconfiguration du projet qu'il avait mené et les principaux changements, sources d'économie. La reconfiguration porte essentiellement sur l'abaissement du futur canal entre HERMIES et RUYAULCOURT à un niveau proche du canal du Nord afin de pouvoir s'y connecter et de supprimer une écluse. Or, le canal du Nord au niveau du souterrain de RUYAULCOURT a été creusé dans la nappe de la craie et n'est pas étanche sur environ 8 km afin de pouvoir drainer la nappe, et profiter ainsi d'une eau gratuite, de bonne qualité et abondante. Les débits alimentant le canal pouvant s'élever à plus de 50 000 m³ par jour, en périodes de très hautes eaux.

Les interrogations se sont alors portées sur l'alimentation du futur canal et l'impact des échanges entre la nappe et le canal si celui-ci n'est pas suffisamment étanche. La connexion au canal du Nord à cet endroit précis où il draine la nappe a fait craindre le pire et redouter un changement de position de la mission Seine Nord quant à l'alimentation du futur canal, avec l'eau du bassin de la Sensée.

Le bassin versant de la Sensée constitue l'un des châteaux d'eau de la Région Nord Pas-de-Calais puisque plus de 20 millions de mètre cube sont prélevés chaque année pour alimenter les grandes agglomérations voisines.

Ainsi, la nappe étant déjà fortement sollicitée, l'alimentation du futur canal par le drainage de la nappe de la craie ne peut être envisagée, d'autant que ses besoins en eau seront très nettement supérieurs à ceux du canal du Nord.

D'autres interrogations portent aussi sur :

- l'étanchéité du canal, et la longévité de cette étanchéité ;
- l'incidence quantitative des fuites pouvant localement provoquer des dysfonctionnements ;
- l'incidence qualitative des fuites, l'eau de l'Oise servant à alimenter le canal pourrait être chargée en polluants en période de crues et venir polluer la nappe de la craie et les captages d'eau potable ;
- la confluence avec le canal de la Sensée demeure aussi un des secteurs des plus vulnérables, puisque les cours d'eau, les marais de BRUNEMONT et d'AUBIGNY AU BAC, et le canal de la Sensée présentent des relations très complexes avec la nappe de la craie ;
- le devenir du canal du Nord.

La mission Seine Nord Europe a lancé en novembre 2014 la réalisation d'une étude d'impacts qui vient tout juste de s'achever. Rémi PAUVROS le rappelle à chaque occasion. Le canal Seine Nord Europe doit être exemplaire à tout point de vue, notamment en ce qui concerne les aspects hydrogéologiques, hydrauliques et écologiques. Rémi PAUVROS avait donc souhaité que soient présentés les résultats de cette étude d'impacts lors d'une nouvelle CLE élargie aux élus locaux, argumentant que la CLE constitue sa vigie. La CLE est la vigie du bassin versant de la Sensée, la gardienne du château d'eau de la Sensée, et elle veille aux respects de ses ressources naturelles et aquatiques. Grâce à la CLE, à son existence, à sa reconnaissance et à sa légitimité, de nombreux projets impactant l'environnement ont dû être adaptés, revus, corrigés, voire même interdits, afin de préserver au mieux les ressources.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle les deux points inscrits à l'ordre du jour, qui seront suivis d'une phase finale de débat, et passe la parole à Monsieur PAUVROS.

1. Démarche « Grand Chantier », dépôt du dossier auprès de la commission européenne et perspectives en termes de réalisation des études et des travaux, par Monsieur Rémi PAUVROS, Député du Nord.

Dans un premier temps, Monsieur Rémi PAUVROS a évoqué la fin de sa mission parlementaire relative au projet et son engagement à veiller à l'avenir de ce projet. Il a souhaité revenir au cœur de la fabrique du CSNE, auprès des élus engagés du territoire. Il est satisfait que les avis démocratiques n'aient pas changé les engagements des Conseils Départementaux et Régionaux, ce qui est important pour le portage du projet dans la durée. Il a évoqué un amendement au projet de Loi sur la croissance et l'activité qui permet à l'Etat de créer la Société de Projet qui sera le maître d'ouvrage du projet. Le gouvernement aura à partir de la Loi la possibilité de rédiger l'ordonnance permettant la création de la Société de projet, attendue après les élections régionales, soit au début de l'année 2016. La Société de Projet assurera la maîtrise d'ouvrage, et les collectivités qui financeront le canal en seront membres et parties prenantes. Associer les collectivités et les populations à travers leurs élus à la construction du projet est un garant absolu de la maîtrise du projet.

Monsieur PAUVROS a évoqué le communiqué de presse du 19 juin du Secrétaire d'Etat chargé des Transports, Alain VIDALIES, annonçant :

- la responsabilité des VNF, chargées de la préfiguration de la Société de Projet,
- des discussions à engager pour finaliser le plan de financement,
- la mission de coordination territoriale de la démarche « Grand Chantier » confiée à la Préfète de la région Picardie.

Monsieur PAUVROS a aussi expliqué la démarche relative au financement, en deux temps, la Commission Européenne devant se prononcer en juillet, et en octobre serait signée la convention de financement.

Le plan de financement devant être ficelé avant 2016, les conventions avec les collectivités seront également signées cette année. Les dossiers étant en cours d'instruction, Monsieur PAUVROS n'a pas de raison d'être inquiet, d'autant que le CSNE fait maintenant partie des grands projets européens d'infrastructures retenus par la Commission Européenne.

Monsieur PAUVROS apporte aussi des explications sur la taxe évoquée dans la presse pour financer le canal. Le projet coûte 4,750 milliards d'euros, voire 5,5 milliards à la fin des travaux. La taxe serait insuffisante pour alimenter le projet. La répartition du plan de financement serait : 40 % pour l'Europe, 1 milliard pour l'Etat, 1 milliard pour les collectivités et 700 millions d'emprunt. La taxe évoquée dans le rapport existe déjà, permet de faciliter le transport modal et assure le passage à d'autres modes comme le fret. L'euro-vignette serait une taxe sur les camions de l'A1, les 10 000 camions qui empruntent l'axe chaque jour et dont 40 % ne s'arrêtent pas. Ce serait au final quelques centimes par kilomètre et par camion, qui représenterait une recette de 50 millions d'euros par an pour la Société de Projet, ce qui permet d'investir sur l'avenir. C'est marginal mais intéressant pour la Société de Projet d'être adossée à une recette fiscale. L'écotaxe a été abandonnée. Les 44 tonnes passent, utilisent le réseau, le dégradent et ne paient pas pour sa restauration. Cela représente beaucoup de millions par an et des problèmes de sécurité. Les nordistes financent cette infrastructure nationale. Il faut que les utilisateurs extérieurs participent également. Le rapport remis en mai évoque la participation indispensable du citoyen à la création du projet et à sa mise en œuvre, et la réalisation de nombreuses réunions avec les acteurs locaux sur différents points sensibles. La concertation avec le local représente un des éléments majeurs du projet. Les aspects économiques du projet sont aussi abordés. Il cite l'exemple d'un céréalier installé au bord du canal mais ne pouvant l'utiliser. Il produit 4 millions de tonnes de céréales par an mais n'utilise que des camions pour un coût de 11 € la tonne, contre 15 en transport fluvial. Avec le canal Seine Nord Europe, il gagnerait entre 4 à 5 € par tonne. Le canal devient alors un élément fort pour négocier. Cela est vrai pour les céréales mais aussi pour les containers. Monsieur PAUVROS rappelle qu'il est convaincu des intérêts économiques du canal. Concernant l'intérêt écologique, il souligne qu'il est par définition un projet de développement durable. Le transport fluvial est doux, sécurisé, on sait quand la marchandise arrive et l'eau est gérée de manière intelligente. Il est aussi possible de faire de l'hydroélectricité. Mais pour qu'il soit vraiment durable, il faut également que les chantiers de construction soient sans impact. C'est pour cela qu'a été créé l'Observatoire de l'environnement, et que des demandes légitimes d'études complémentaires ont été formulées. Il précise avoir bien compris les demandes et les problématiques liées à la nappe phréatique. Il explique que le bureau d'études va apporter un éclairage le plus net possible sur ce qui va se passer, sachant que le travail n'est pas fini. Il faut que le SAGE continue ses propositions et constitue la vigie pendant toute la durée du chantier.

Monsieur PAUVROS explique que le canal constitue une chance pour relancer le fluvial et diminuer l'impact environnemental, le fluvial faisant diminuer la pression sur les centres des métropoles. Malgré les 50 000 emplois, le canal sera une réussite si les problèmes hydrauliques sont bien maîtrisés.

2. Présentation des résultats des études de modélisation des impacts du canal sur les ressources en eau du bassin versant de la Sensée et définition des mesures nécessaires à leur préservation, par la mission Seine Nord et le bureau d'études ANTEA.

Monsieur DELEU, directeur adjoint de la mission Seine Nord Europe, Monsieur Alain TALBOT, hydrogéologue à ANTEA, et Monsieur Henri MAILLOT, Président de la Commission Hydraulique de l'Observatoire de l'Environnement ont présenté les résultats des études de modélisation de la nappe de la craie, de la Vallée de la Sensée et des impacts du canal sur les ressources. La présentation est jointe en annexe du compte rendu.

Les principaux enseignements tirés de l'étude de modélisation sont listés ci-après.

- les impacts du projet sur le bief de partage sont :
 - o le rehaussement de la nappe dans le réservoir des collines de l'Artois,
 - o l'abaissement du niveau de la nappe au niveau d'Hermies concernant des captages AEP et agricoles,
 - les mesures proposées sont la sécurisation, l'approfondissement, le remplacement des forages selon les cas, ou encore l'implantation d'un bassin d'infiltration alimenté par une surverse au niveau du tunnel de Ruyaulcourt.
- les impacts sur l'exploitation des ressources en eau potable sont :
 - o Aucun impact perceptible.
- concernant les échanges canaux / nappes et zones humides :
 - o l'équilibre global des échanges entre le canal de la Sensée et la nappe n'est pas modifié,
 - o aucun rabattement n'est observé au niveau des zones humides et des captages AEP,
 - o il y a un rabattement au droit de la future écluse de Oisy le Verger,
 - Recommandations : un écran étanche, des essais techniques et la réalisation d'un modèle coupe.

Monsieur MAILLOT rappelle l'indépendance de l'Observatoire et le recul suffisant pour critiquer le modèle. Il évoque les informations surprenantes concernant les échanges sur la Vallée de la Sensée, mais il explique qu'il faut poursuivre les investigations. L'Observatoire demande :

- la réactivité du modèle sur ce secteur pour déterminer si les résultats sont fiables,
- des investigations complémentaires pour les captages critiques en eau potable (Oisy le Verger, Havrincourt) et des captages agricoles,
- de retravailler sur le rabattement de nappe au niveau de l'écluse d'Oisy le Verger pour que l'impact au moment des travaux soit minime,
- concernant la réinfiltration de l'eau, de choisir un autre mode plus sécuritaire comme les interconnexions entre les captages.

Il conclut en confirmant les avancées mais demande d'aller encore plus loin. Il évoque l'accumulation de données nouvelles, et la masse d'information recherchée par Monsieur TALBOT, qui ont permis de fiabiliser le modèle.

3. Phase d'échange avec les participants.

Monsieur BEAUCHAMP rappelle la création de deux canaux sans exigence environnementale qui ont coupé la rivière Sensée et conduit à des passages en siphon. Il a fallu créer en 1989 l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée pour remédier aux difficultés, les rôles des Conseils Départementaux n'étant plus à démontrer. La problématique est la rivière Sensée qui n'existe plus à hauteur de Brunémont. L'étude hydraulique globale a permis d'étudier la réalimentation de la rivière à partir du canal de la Sensée. Une autre problématique importante est le manque d'étanchéité du canal de la Sensée au niveau de l'écluse de Oisy le Verger et des étangs d'Aubigny au Bac et de Brunémont. Les niveaux d'eau des étangs varient régulièrement de manière importante à cause du passage des péniches. Demain, avec l'écluse de Oisy le Verger et les flux et reflux des éclusés, il y aura certainement un impact sur les étangs, cela nécessite donc des réponses. Le défaut d'étanchéité est un vrai problème, mais il ne s'agit pas de remettre en cause le travail de Monsieur TALBOT qui est de bonne qualité, il faut néanmoins engager une réflexion sur ce problème et obtenir des garanties.

Monsieur DELEU confirme la sensibilité des étangs d'Aubigny au Bac et de Brunémont au passage des péniches. Il y a un échange entre la nappe et les canaux, et un effet qui se répercute sur les étangs. Il faut approfondir cet échange et confirmer l'importance des variations. Par rapport à l'onde de vidange, dans le secteur de Oisy le Verger, le sas se vidangera dans des bassins situés à côté de l'écluse, donc sans variation du niveau du canal. Sur le trafic, il faut approfondir l'analyse.

Concernant l'étanchéité, le sujet est complexe, le canal de la Sensée a été construit en fond de vallée, sur le lit de la rivière. Il fonctionne et échange avec la nappe. En revanche, sur le bief de raccordement, il y a une sensibilité forte, il faudra donc être prudent sur les injections. Il faut donc poursuivre les réflexions avec ANTEA et les constructeurs, permettant ainsi de prendre en commun des décisions sur le niveau d'étanchéité. L'étude pose la question, mais il n'y a pas de réponse absolue. Il faut poursuivre les études et le travail engagé avec la CLE pour faire des choix en connaissance de cause. On apporte des réponses de principe, mais on progresse, et les décisions seront prises quand on aura tous les éléments.

Monsieur HERBO évoque l'état dégradé des berges du canal de la Sensée et leur manque d'étanchéité.

Monsieur DELEU répond que les travaux des berges dégradées font l'objet de la demande de financement auprès de l'Europe. Ils devraient être engagés en 2016 et 2017. La préoccupation majeure est aussi la rareté de l'eau. Il y a peu d'endroit pour alimenter le canal à part l'Oise. Il y aura aussi fatalement des pertes. Sur le dernier bief, il faut encore affiner les phénomènes mis en jeu pour ensuite prendre les bonnes options avec la CLE.

Mme RINGEVAL demande si le projet, extraordinaire, va générer de l'emploi sur chaque bassin de vie qu'il traverse, ou y aura-t-il un déplacement au fur et à mesure des ouvriers, ce qui signifierait peu ou pas d'embauche dans la Région ?

Monsieur PAUVROS précise que la question de l'emploi est préoccupante. La Société de Projet permettra de préparer les populations en amont du projet. Il évoque la réunion tenue ce jour même, pilotée par la Région, la Préfète et Pôle Emploi. Le recrutement par les entreprises va se préparer bien en amont. Il y aura 4 lots, 3 tracés découpés pour plusieurs intervenants, et le 4^{ème} concernera le pont canal qui sera un ouvrage d'art pointu. Il demeure sans crainte vis-à-vis de l'emploi.

Monsieur GEORGET évoque le territoire de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION, déjà meurtri par les fermetures d'entreprises. Il explique que le syndicat mixte OSARTIS MARQUION s'est montré vigilant quant à l'emploi du bassin auprès de Pierre DE SAINTIGNON, et le projet NARVAL a pu aboutir. Avec lui, sont regardés de près les secteurs où seront installés les emplois locaux et les entreprises régionales. Finalement, le CSNE sera une vitrine économique. On milite pour la plate forme de Marquion et l'intégration du syndicat mixte dans la Société de Projet. Le syndicat mixte avait élaboré une étude dans le cadre du SCOT en intégrant le CSNE. Une fois le SCOT approuvé, la BA a été fermée. Il a fallu réviser le SCOT et intégrer la nouvelle politique territoriale en lien avec l'emploi.

Monsieur BEAUCHAMP conclut qu'il a retenu des avancées, notamment sur la poursuite des investigations concernant les échanges entre le canal et les étangs de Brunémont et d'Aubigny-au-Bac, et dans la prise en compte des interrogations du territoire par Monsieur PAUVROS et la mission Seine Nord. Il est satisfait des engagements tenus, des études sont menées et des rendus effectués. La forte participation montre encore une fois l'intérêt du territoire et de la population pour le canal. Il rappelle les inquiétudes de Madame RINGEVAL quant à l'emploi du territoire ravagé socialement. Il y a quelques années, il avait déjà évoqué le travail mené par la Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale du Conseil Départemental du Nord, sur le RSA et l'emploi en lien avec le futur canal.

Il rappelle que le territoire est en attente de plus de garanties quant à l'absence d'impact sur les ressources en eau. Les interrogations se portent sur les problèmes d'étanchéité au niveau du secteur de Brunémont et d'Aubigny au Bac, et les captages en eau potable et agricoles qui seraient impactés. Il souligne que dans les prochaines étapes, il y aura en 2016 des dossiers Loi sur l'eau, avec de nouvelles enquêtes publiques qui permettront une nouvelle fois à la CLE d'intervenir et de s'exprimer sur le canal. De nombreux rapports ont été fournis, cela met en exergue les fortes craintes.

Monsieur BEAUCHAMP, en sa qualité de Président de la CLE, se fait l'interprète des élus du SAGE et du territoire, et espère qu'une relation nouvelle ait été engagée avec Monsieur PAUVROS, permettant ainsi d'obtenir des réponses aux interrogations, et un projet répondant aux attentes et demandes du territoire. Il remercie Monsieur PAUVROS pour son implication et la prise en compte des remarques des acteurs locaux. Il évoque qu'en 2004, la Sensée avait été oubliée des études. Monsieur BOUR répondant qu'ils l'aborderaient après. Il fallait donc rattraper le temps perdu et ne rien lâcher. Aussi, il est prévu en fin d'année 2015 une enquête publique dans le cadre de l'obtention de la DUP modificative sur le périmètre modifié entre Allaines et Marquion. Il suggère de réunir à nouveau la CLE pour évoquer cette DUP et faire un nouveau point sur les études complémentaires demandées. Il conclut en indiquant que l'Institution Interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée est pleinement impliquée puisque 5 élus sur 10 sont présents.

Madame RINGEVAL renouvelle ses espoirs avec le canal Seine Nord Europe pour l'économie locale.